



LE 19 DÉCEMBRE 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 19 décembre 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, greffier-adjoint, directeur général et trésorier

Absence motivée : Mme Johanne Gagnon, greffière

5574-191211 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

5575-191211 **PRÉSENTATION DU BUDGET**

Monsieur Jean-François Duclos fait la présentation du budget 2012 et, au fur et à mesure de sa présentation, les citoyens ont l'occasion de poser des questions.

Suite à la présentation de Monsieur Jean-François Duclos,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le budget 2012.

5576-191211 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1152**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1152 « *Règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2012.* »

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes sont présentes et les questions ont été posées pendant la présentation.

5577-191211 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h.

---

Michel Paré  
Maire

---

Roch Lemieux, greffier-adjoint  
Directeur général et trésorier

Je, Roch Lemieux, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Michel Paré, maire le 20 décembre 2011 et il m'a avisé qu'il n'entendait pas exercer le veto prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Roch Lemieux, greffier adjoint  
Directeur général et trésorier

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 20 décembre 2011.

---

Michel Paré, maire